

L'Infaillibilité Des Prophètes

<"xml encoding="UTF-8?">

L'Infaillibilité Des Prophètes

Nous croyons que tous les Prophètes, ainsi que les douze Imams de la Famille du Prophète Mohammad sont infaillibles, et dont immunisés contre les péchés et les erreurs. Certaines écoles juridiques musulmanes s'opposent toutefois à cette croyance et ne considèrent pas que les Prophètes d'Allah, et encore moins les Saints Imams, doivent être forcément infaillibles.

L'infaillibilité des Prophètes signifie leur dépouillement de tout péché, majeur ou mineur, de toute erreur et de toute oubli. Et bien que de tels défauts soient humainement possibles, il est nécessaire que les élus d'Allah en soient dépourvus. Bien plus, il est nécessaire également que les Prophètes (Que la Paix soit sur eux) soient préservés de la possibilités de commettre tout acte contraire à la bonne conduite, et ne se permettent pas une quelconque vulgarité ou légèreté telles que, par exemple, rire à haute voix, manger dans la rue, ou se livrer à tout acte contraire à la discipline sociale.

La preuve de la nécessité de l'infaillibilité du Prophète est que, s'il lui était possible de commettre un péché, une erreur ou un oubli, dans ce cas nous nous trouverions devant un dilemme: soit nous devrions le suivre dans son péché ou son erreur, soit nous ne devrions pas. Dans le premier cas, nous aurions été autorisés par Allah à commettre les péchés, ou même nous aurions eu l'obligation de le faire, ce qui est inconcevable logiquement et du point de vue de la Religion. Dans le second cas, la raison d'être même de la Prophétie aurait disparu, car l'obligation de l'obéissance au Prophète est toujours inhérente à la Prophétie.

Et si nous admettions que ses actes ou ses paroles puissent avoir la possibilité du péché ou de l'erreur, nous devrions alors envisager de ne pas le suivre dans tel ou tel Enseignement ou Commandement, et il s'ensuivrait que la raison d'être même de la Prophétie disparaîtrait, et le Prophète deviendrait un homme comme n'importe quel autre, et sa parole et sa conduite n'auraient plus cette haute valeur absolument crédible. De même, il s'ensuivrait qu'on n'aurait pas à obéir nécessairement à ses ordres, et qu'on n'aurait pas une confiance absolue dans ses paroles et ses actes.

Cette preuve de l'infailibilité du prophète s'applique exactement à l'Imam, car celui-ci est censé être désigné par Allah pour la Guidance de l'humanité après le Prophète, comme nous allons le voir dans le chapitre de l'Imamat.

* AL-MODHAFFAR, Mohamad Reda, Les Croyances du Chiisme, Édité et traduit par: AL-BOSTANI, Abbas, Reproduit avec la permission par l'équipe de projet de L'Ahlul Bayt Digital Islamic Library